



Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

Objectifs :

Permettre d'assurer les activités de Sauveteur Secouriste du Travail et d'acteur de prévention dans l'entreprise ou l'établissement.

Le Sauveteur Secouriste du Travail est capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Public concerné et prérequis :

Toute personne désignée de l'entreprise, dans le cas de personnes en situation de handicap en informer par retour de mail.

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de sauveteur secouriste du travail. Groupe de 4 à 10 stagiaires

Qualification des intervenants :

Titulaire du certificat de « Formateur SST » valide

Moyens pédagogiques et techniques :

Ordinateur, vidéoprojecteur, plan d'intervention + pictogrammes, plan d'actions prévention + pictogrammes, matériel de simulation et d'apprentissage, divers matériels pour la réalisation des simulations, matériel d'entretien des mannequins et consommables

1 défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires

1 lot de mannequins avec peaux de visage individuelles (ou dispositif de protection individuelle) :

mannequin RCP adulte, mannequin RCP enfant et mannequin RCP nourrisson

Programme :

Programme : INRS SELON LE REFERENCIEL V8-01/2021

DOMAINE DE COMPETENCES 1: Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise

1.1. Identifier le cadre juridique du rôle du SST

1.2. Délimiter son champ d'intervention en matière de secours

2. Protéger de façon adaptée



Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

- 2.1. Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées
- 2.3. Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
3. Examiner la victime
 - 3.1. Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée
 - 3.2. Reconnaître les autres signes affectant la victime
 - 3.3. Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
 - 4.1. Définir les différents éléments du message d'alerte
 - 4.2. Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
 - 4.3. Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
5. Secourir la victime de manière appropriée
 - 5.1. Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer
 - 5.2. Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques
 - 5.3. Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin

DOMAINES DE COMPETENCES 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - 6.1. S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise
 - 6.2. Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
 - 7.1. Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées
 - 7.2. Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention
 - 8.1. Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement
 - 8.2. Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée
 - 8.3. Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

Délais moyens pour accéder à la formation :



Programme de formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

AIF : devis sur Kairos nous contacter - Délai 15 jours minimum pour étude du dossier Pole Emploi

Formation via financement entreprises ou OPCO : Pas de délai spécifique

Financement Personnel : pas de délai spécifique

Conditions administratives et financières :

Convention bilatérale de formation

Lieu :

Voir le planning ou nous consulter

Tarif :

Nous consulter